

Point de vue

de Philippe de Castelbajacⁱ

août 2021

Dans 60 ans (c'est-à-dire demain) ?

Le changement majeur intervenu dans l'occupation du territoire, depuis la création de la DATAR il y a une soixantaine d'années, est l'augmentation massive de la population. La population recensée est passée de 47 à 67 millions, soit une augmentation de plus de 40 %, due en bonne partie à l'immigration. Cette progression a fléchi depuis 2016 mais le ralentissement a été compensé par la poussée de l'immigration clandestine, manifeste depuis l'année 2015 bien qu'elle ne puisse être exactement mesurée, et qui représente plusieurs centaines de milliers de personnes.

Dans 60 ans (c'est-à-dire demain) nous pourrions donc nous retrouver encore, si ce rythme se maintient, avec une vingtaine de millions d'habitants supplémentaires.

La poussée démographique s'est accompagnée d'une concentration de la population. Ce sont les grandes agglomérations qui progressent. L'immigration joue là encore un rôle moteur. En France comme ailleurs, la possibilité de rejoindre des personnes de même origine et de se fondre dans la foule attire les migrants dans les métropoles. La capitale est particulièrement concernée. Un enfant sur deux qui naît en Île-de-France a au moins un parent immigré.

Jusqu'à ces dernières années la poussée des métropoles s'est accompagnée d'un étalement des habitations bien au-delà des villes proprement dites. Les causes, multiples, se sont mutuellement renforcées : hausse du coût des logements dans les centres villes, refus d'habiter dans une tour, attirance pour la propriété individuelle et la nature, insécurité des banlieues. Cette tendance est commune à tous les pays occidentaux. L'individu considère l'acquisition d'un logement individuel comme le principal investissement à réaliser au cours de sa vie, quitte à s'implanter en grande banlieue. Plus un pays est prospère, plus la densité urbaine décroît.

Un changement radical s'est cependant produit en France ces dernières années. Pour réduire la circulation automobile (qui représente le tiers des émissions de gaz à effet de serre) et pour préserver les terres agricoles, menacées par l'étalement urbain, l'État a décidé de densifier les agglomérations. La loi Grenelle 2 de 2010 a inscrit la lutte contre l'étalement urbain dans les objectifs fondamentaux de l'aménagement du territoire. Une série de décisions ont été prises en ce sens. La dernière est le plan de relance de 2020 qui, sous le titre « aide à la densification », a créé un fonds de 350 millions « en faveur d'une ville plus compacte et désirable ». Et la

ministre responsable de la politique du logement a déclaré en 2021, à propos des permis de construire pour les logements sociaux : « Pour les endroits où les maires ne veulent pas donner de permis, l'État le fera à leur place ». C'est un bastion de l'autonomie des collectivités qui risque de tomber.

Nous nous trouvons en définitive dans une situation où une population de plus en plus nombreuse est invitée à s'entasser dans un espace de plus en plus restreint. C'est une orientation très différente de celle qui avait conduit à la création de la DATAR, un sombre avenir que nous offrons à nos enfants. Les couches supérieures de la société trouveront toujours les moyens d'échapper à l'entassement mais ce sera de moins en moins le cas pour les classes populaires. La qualité de vie des migrants déjà installés en France, est particulièrement menacée car ce sont eux qui sont en concurrence avec les nouveaux arrivants pour leur logement et leur emploi.

Dans une telle conjoncture, on ne voit pas d'autre solution que de limiter plus strictement l'immigration. C'est une orientation difficile, mais qui l'est beaucoup moins que le naufrage auquel nous risquons d'assister si on continue de compresser la population.

Philippe de Castelbajac

ⁱ **Philippe de Castelbajac**, *ancien chargé de mission de la DATAR*, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, auteur avec Jérôme Monod du *Que sais-je : L'aménagement du territoire*